



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

CABINET DU PRÉFET

BUREAU DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT

Annecy, le 23 octobre 2007

Contact : G. PERRON
Tél. : 04.50.88.41.96

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le comité loup de la Haute-Savoie s'est réuni le 19 octobre à la préfecture sous la présidence du Préfet, Michel BILAUD. Étaient présents les différentes administrations et établissements publics concernés (DDAF, DIREN, ONCFS, ONF), les syndicats agricoles, des représentants des éleveurs, des associations environnementales et de gestion des espaces naturels, la fédération départementale des chasseurs, l'association des maires ainsi que le parc naturel régional du massif des Bauges.

La dynamique de colonisation du loup se poursuit en Haute Savoie. Au-delà de la présence d'une louve avérée depuis l'automne 2004 dans le massif des Bornes, d'autres individus sont sans doute présents à la fois dans le massif des Bornes et dans le massif des Aravis. A ce jour, aucune analyse génétique n'est venue confirmer ces présomptions. Il faudra attendre l'hiver et la neige pour recueillir, grâce aux traces, de nouveaux éléments susceptibles de faire avancer la connaissance de la situation.

Bien que le bilan ne soit pas encore définitif (saison non terminée ; dossiers en cours de traitement), on peut déjà constater que le nombre d'attaques est en augmentation régulière : environ 40 contre 20 en 2006, mais surtout c'est le nombre de victimes qui est en forte augmentation : environ 200 contre 50 en 2006, dont une majorité d'ovins et quelques caprins et bovins.

Les massifs des Bornes et des Aravis sont principalement concernés. Quelques attaques sont constatées sur le secteur de CORDON et SAINT-GERVAIS. Pour les Bauges, les attaques ont concerné cette année la partie savoyarde.

C'est le secteur du Col de la Colombière et ses alentours qui a concentré le plus d'attaques et de victimes. La DDAF s'est beaucoup investie pour aider les éleveurs de ce secteur à mettre en place des moyens de protection qui ont montré leur efficacité, mais qui induisent de nouvelles contraintes pour les éleveurs.

En matière de mise en place de moyens de protection des troupeaux (chiens patous, filets de protection pour le regroupement nocturne et aide au gardiennage des troupeaux), 21 dossiers engagés les années précédentes ont fait l'objet de versement d'aides en 2007 pour un montant de 113 000 euros. Une vingtaine de nouveaux contrats sont en cours de mise en place.

La cohabitation entre chiens de protection et randonneurs est souvent problématique. L'information et la sensibilisation du public sont à développer.

Le préfet prend acte de l'aggravation de la situation et considère qu'il convient d'y faire face en faisant évoluer les dispositifs existants.

Après discussion au sein du comité, le Préfet décide de formuler au ministère les propositions suivantes, qui semblent compatibles avec les engagements internationaux et européens de la France :

- la possibilité sur les deux secteurs les plus touchés par les attaques (col de la Buffaz, et col de la Colombière) de pouvoir mettre en œuvre, la campagne prochaine, des tirs de défense et de prélèvement dès la première attaque, sans effarouchement préalable.
- L' évolution des modalités organisationnelles du dispositif d'indemnisation des éleveurs pour une efficacité plus grande et des délais de paiement réduits.
- En outre, une facilitation de l'accès aux mesures de protection est souhaitée (suppression du distinguo entre cercle 1 et cercle 2 en fonction desquels les aides sont aujourd'hui différenciées)

Un prochain comité aura lieu à la sortie de l'hiver pour rendre compte du suivi hivernal.